

Un BUREAU DE L'HABITAT

et une OPÉRATION

« FACADES-TOITURES »

pour



# SOUTENIR

## L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Ce programme est financé par la Commune de VILLARD SAINT PANCRACE

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



# AMÉLIOREZ NOTRE CADRE DE VIE VALORISEZ

## VOTRE PATRIMOINE

L'opération « **Façades-Toitures** » est une campagne de **ravalement des façades, de rénovation de couverture de toitures**, initiée par votre commune.

### DES TRAVAUX RÉUSSIS



Les couleurs, les aspects d'enduits, les matériaux utilisés et les détails architecturaux doivent être en symbiose avec l'architecture traditionnelle, le paysage et respecter les règles d'urbanisme.

A VILLARD SAINT PANCRACE, les propriétaires qui entreprennent des travaux de ravalement de façades, de réfection des toitures peuvent bénéficier de **subventions très incitatives**.

Le but est d'offrir aux habitants et aux vacanciers un **cadre de vie attrayant** et de **soutenir l'activité du bâtiment**.

**Le bureau de l'habitat** met à votre disposition une chargée d'opération qui va vous aider à définir votre projet de travaux pour la rénovation de votre logement (**travaux d'économies d'énergies, d'adaptation du logement à l'âge et au handicap, la rénovation globale d'un logement, la rénovation d'un logement locatif à l'année...**) et vous accompagne dans le montage de vos dossiers de demande d'aides financières. **Des aides existent sur l'ensemble de la commune**.

La chargée d'opération de SOLIHA Alpes du Sud est à vos côtés pour vous accompagner dans la réussite de votre projet. Venez la rencontrer lors des permanences en mairie.



## POUR EN BÉNÉFICIER

- ➔ Toutes les demandes de subventions sont à faire avant le démarrage des travaux.
- ➔ Les travaux doivent être réalisés par des entreprises qualifiées.
- ➔ Les subventions sont calculées en fonction de l'ampleur et du type de travaux réalisés
- ➔ Dans le cadre de l'opération Façades Toitures, les propriétaires doivent respecter les formalités détaillées dans le cahier des charges de l'opération, adopté en Conseil Municipal. Les immeubles doivent être visibles du domaine public, situés en zone UA du PLU

## SUBVENTIONS : MODE D'EMPLOI

- ➊ **Prise de contact avec la chargée d'opération de SOLIHA Alpes du Sud (voir au verso)**
- ➋ **Déclaration de vos travaux en Mairie**
- ➌ **Demande de devis**
- ➍ **Dépôt d'une demande de subvention complète via la chargée d'opération**
- ➎ **Présentation de votre demande en commission d'attribution des aides**
- ➏ **Réalisation des travaux après accord de subvention**
- ➐ **Paiement de la subvention**



L'animation de cette opération est assurée par SOLIHA Alpes du Sud. Vous obtiendrez gratuitement, auprès de votre chargé d'opération, des renseignements concernant :

- **L'opération « Façades-Toitures »** et ses subventions,
- Les aides de pour les **travaux d'aménagement intérieur, d'économie d'énergie, d'adaptation du logement** à l'âge et au handicap.

**Les permanences 2022 sont assurées  
SUR RENDEZ VOUS  
les jeudis matin de 9h30 à 12h en mairie**

**24 février 2022**

**31 mars 2022**

**28 avril 2022**

**12 mai 2022**

**16 juin 2022**

**7 juillet 2022**

**11 août 2022**

**15 septembre 2022**

**13 octobre 2022**

**10 novembre 2022**

**Uniquement sur Rendez-vous au :  
04 92 21.05.27**



**VOUS AVEZ UNE QUESTION ?  
VOUS AVEZ BESOIN D'UN CONSEIL ?**

**CONTACTEZ la chargée d'opération  
Florence BASSET/GIRAUD-TELME  
f.giraud-telme@solihha.fr**

**SOLIHA Alpes du Sud**

Les Fauvettes II – 1 rue des Marronniers  
05000 GAP

**solihha.fr**